

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHATEAUNEUF

DELIBERATION n°04/2022

**OBJET : RECOMPOSITION DE LA COMMISSION
D'APPEL D'OFFRES SUITE AU DECES D'UN MEMBRE
TITULAIRE**

Conseillers en exercice :	27
Présents :	24
Excusés :	3
Pouvoirs :	2
Votants :	26

SÉANCE DU 7 MARS 2022

L'an deux mille vingt-deux, le lundi sept mars, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué le 1^{er} mars 2022, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, en mairie, sous la présidence de Monsieur Emmanuel DELMOTTE, Maire.

PRESENTS : Monsieur Emmanuel DELMOTTE, Maire, Christian GORACCI, Martine LIPUMA, Pierre BRANCATO, Laurence MARGAILLAN, Jean-François PIOVESANA, Sylvie DAVILLER, Adjointes, Mesdames, Messieurs, Jeannot MANCINI, Jean-Marie ROUAN, Patrick LECLERCQ, Joëlle BOUHELIER, Lydie CHRETIENNOT, Vincenzo MARCIANO, Daniel DIB, Christine VAUTRIN, Olivia LEVINGSTON, Stéphane GARAVAGNO, Eric ROMAN, Céline VERSACE, Nadège ISOARDO, Caroline RICORD, Emilie GAGLILOLO, Chantal NIOT, Marc MONIER, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Jean-Paul THIEULIN, Colette ZALMA, Bruno DEPOORTERE.

PROCURATIONS : Jean-Paul THIEULIN qui a donné pouvoir à Olivia LEVINGSTON, Colette ZALMA qui a donné pouvoir à Sylvie DAVILLER

SECRETAIRE DE SEANCE : Caroline RICORD

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la constitution de la Commission d'Appel d'Offres à caractère permanent a été approuvée par le Conseil Municipal par délibération n°13/2020 du 15 juin 2020.

Suite au décès de Monsieur Emile BEZZONE, membre titulaire de la CAO, il convient de procéder à son remplacement au sein de cette commission.

Il a lieu de procéder à une nouvelle élection, qui se déroule parmi les membres de l'assemblée délibérante, au scrutin uninominal à la majorité des suffrages exprimés.

Conformément à l'article L2121-21 du CGCT, il est proposé au Conseil Municipal, en l'absence de dispositions législatives ou règlementaires prévoyant expressément l'usage du scrutin secret pour cette désignation, de procéder par vote à main levée.

Monsieur le Maire fait appel à candidatures.

La candidature suivante est présentée pour le poste de titulaire :
Jeannot MANCINI

Monsieur le Maire fait procéder aux opérations de vote. Les résultats sont les suivants :

Votants : 26

Exprimés : 26 dont 26 voix pour

Le candidat suivant au poste de membre titulaire élu est Monsieur Jeannot MANCINI.

L'élection de Monsieur Jeannot MANCINI libérant un poste de suppléant, Monsieur le Maire fait appel à candidature pour pourvoir à son remplacement.

La candidature suivante est présentée pour le poste de suppléant :
Patrick LECLERCQ

Monsieur le Maire fait procéder aux opérations de vote. Les résultats sont les suivants :

Votants : 26

Exprimés : 26 dont 26 voix pour

Le candidat suivant au poste de membre suppléant élu est Monsieur Patrick LECLERCQ.

Le Conseil Municipal, l'exposé du Maire, entendu, et après en avoir délibéré :

PREND ACTE du résultat des votes désignant Monsieur Jeannot MANCINI comme nouveau membre titulaire de la commission d'appel d'offres à caractère permanent et Monsieur Patrick LECLERCQ comme nouveau membre suppléant de la commission d'appel d'offres à caractère permanent.

Les membres sont donc les suivants :

Titulaires : Christian GORACCI, Pierre BRANCATO, Jean-François PIOVESANA, Bruno DEPOORTERE, Jeannot MANCINI

Suppléants : Caroline RICORD, Colette ZALMA, Vincent MARCIANO, Jean-Paul THIEULIN, Patrick LECLERCQ

Adopté à l'unanimité

Certifié exécutoire,
Les formalités de publicité ayant été
Effectuées le 11 MAR. 2022
Et la délibération expédiée à la
Sous-préfecture le 11 MAR. 2022

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Emmanuel DELMOTTE

